



sur **ameli.fr**

- ▶ **Je me renseigne sur mes droits et mes démarches** selon ma situation.
- ▶ **Je m'informe avec l'annuaire santé** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins, infirmier(e)s, masseurs-kinésithérapeutes et établissements de soins.
- ▶ **Je me connecte à mon compte ameli,** mon espace personnel.
- ▶ **J'accède à de l'information santé :** maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



▶ **Plus de renseignements au**

3646

**Service gratuit
+ prix appel**



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bas-Rhin

**GROUPE ALSACE
UGECAM**
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

JE SUIS INQUIET
SUR MES POSSIBILITÉS
PHYSIQUES À MAINTENIR
ET REPRENDRE MON TRAVAIL
.....

**JE RÉALISE
UN BILAN
DE CAPACITÉS
PROFESSIONNELLES**



LE BILAN DE CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Le bilan de capacités professionnelles est un programme entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie, qui permet :

- de réaliser une évaluation de mes capacités physiques ;
- d'être accompagné par des professionnels pour faciliter mon maintien dans l'emploi ou ma reprise de travail.

Le but de ce bilan est d'anticiper et de préparer les conditions de mon maintien ou de mon retour dans le monde du travail.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout salarié présentant des troubles de l'appareil locomoteur (troubles musculo-squelettiques, mal de dos...).

EN QUOI CONSISTE LE BILAN ?

Réalisé par de professionnels de santé au sein de l'Institut Universitaire de Réadaptation Clemenceau, le bilan de capacités professionnelles se déroule en une demi-journée, en 4 étapes. Je réalise :



un bilan médical avec une médecin spécialisé en médecine physique et de réadaptation



un bilan de capacités physiques avec un ergothérapeute



un bilan psychologique



un bilan de situation professionnelle avec un ergonomiste ou un psychologue du travail



À l'issue du bilan, je reçois un courrier de synthèse, également transmis à mon médecin traitant et avec mon accord, à mon médecin du travail.

Des préconisations adaptées seront faites afin que je puisse maintenir mon activité professionnelle.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



J'en parle à mon médecin traitant ou médecin du travail. Il vérifiera si je peux participer au programme et procèdera à mon inscription.



Je prends contact avec l'Ugecam pour déterminer la date de la réalisation de mon bilan de capacités professionnelles.

CONTACTS

**Unité de Prévention de la
Désinsertion Professionnelle**
IURC Clemenceau
45 Boulevard Clemenceau
67000 STRASBOURG



Téléphone :
03 88 21 15 66



Courriel :
bilan.pro@ugecam.assurance-maladie.fr



www.ugecam-alsace.fr

Retrouvez la vidéo
de présentation ici :



Le bilan de capacité professionnelle
est une prestation du Groupe :

